

COMMUNE DE LE THIEULIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

Sur convocation en date du 2 avril 2015, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 9 avril 2015 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

Étaient présents : Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Élisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, DOMANGE Franck, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, RIGUET Alain

Secrétaire de séance : Monsieur PANIER Olivier

Le compte rendu de la séance du 28 janvier 2015 a été adopté à l'unanimité, sans observation.

I. POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- ◆ Le conseil communautaire a décidé de couvrir la piscine, les travaux commenceront en fin d'année 2015 et se termineront en juin 2016 pour un montant 1 500 000 € HT
- ◆ Le budget sera voté lundi 13 avril, les dotations sont en forte baisse. Cette année la Communauté de Communes va constater une perte de 16 % de ses dotations (environ 94 000.00 €) cette somme va être multipliée par deux l'an prochain et par trois dans deux ans.
- ◆ Les travaux de la maison de santé se terminent pour une ouverture aux environs du 20 mai
- ◆ L'opération programmée de l'amélioration de l'habitat est toujours d'actualité il ne faut pas hésiter à en parler.

II. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Afin que la Communauté de Communes puisse prendre la compétence périscolaire (accueil du mercredi et TAP), il est nécessaire de modifier les statuts. Le but serait de conserver les fonctionnements d'ateliers, l'autonomie des communes et des syndicats scolaires, mais le PEDT (Projet éducatif territorial) serait réalisé par la communauté de communes afin que toutes les communes qui vont intégrer les centres de loisirs pour les TAP puissent avoir le même traitement. Monsieur Le Maire soumet cette modification au Conseil Municipal qui la valide à l'unanimité des présents.

III COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2014 - BUDGET EAU

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2013 du budget de l'eau comme suit

<u>Section fonctionnement</u>	Recettes	80 905.08 €
	Dépenses	43 561.31 €
	Excédent	37 343.77 €
<u>Section investissement</u>	Recettes	19 674.70 €
	Dépenses	11 318.50 €
	Déficit	8 356.20 €
<u>EXCÉDENT GLOBAL DE CLOTURE</u>		28 987.57 €

Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur RIGUET Alain qui présente le compte de gestion établi par Madame la trésorière de Courville S/Eure, lequel est conforme au compte administratif.

Les comptes administratifs et de gestion 2014 de la commune sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ils sont approuvés à l'unanimité.

IV. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET EAU

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter :

Le résultat de fonctionnement 2014

La somme de 28 987.57 € est affectée en recettes de fonctionnement et sera inscrite au BP 2015 au compte 002.

Le résultat d'investissement 2014

La somme de 8 356.20 € est affectée en dépenses d'investissement et sera inscrite au BP 2015 au compte 001 correspondant au déficit d'investissement de l'exercice 2014.

La somme de 8 356.20 € est affectée en recettes d'investissement et sera inscrite au BP 2015 au compte 1068.

V. VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET EAU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2015, service de la Commune, comme présenté.

Celui-ci s'équilibre en

<u>Dépenses et Recettes de fonctionnement</u>	91 625.57 Euros
<u>Dépenses et Recettes d'Investissement</u>	58 879.20 Euros

VI. COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2014 - BUDGET COMMUNE

Monsieur Le Maire informe que le compte administratif 2013 est conforme au budget voté.

<u>Section Investissement</u>	Recettes	62 964.22 €
	Dépenses	166 309.70 €
	Déficit	103 345.48 €
<u>Section Fonctionnement</u>	Recettes	579 490.26 €
	Dépenses	178 486.77 €
	Excédent	401 003.49 €
<u>EXCÉDENT GLOBAL DE CLÔTURE</u>		297 658.01 €

Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur RIGUET Alain qui présente le compte de gestion établi par Madame le Percepteur de Courville S/Eure, lequel est conforme au compte administratif.

Les comptes administratifs et de gestion 2014 de la commune sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

VII. AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter :

Le résultat de fonctionnement 2014

La somme de 297 658.01 € est affectée en recettes de fonctionnement et sera inscrite au BP 2015 au compte 002.

Le résultat d'investissement 2014

La somme de 103 345.48 € est affectée en dépenses d'investissement et sera inscrite au BP 2015 au compte 001 correspondant au déficit d'investissement de l'exercice 2014.

La somme de 103 345.48 € est affectée en recettes d'investissement et sera inscrite au BP 2015 au compte 1068.

VIII. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués aux taxes locales, depuis l'année 2001 :

TAXE D'HABITATION	10,05 %
TAXE FONCIÈRE BÂTI	17 ,45 %
TAXE FONCIÈRE NON BÂTI	44,14 %

Considérant les charges du budget 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de reconduire ces mêmes taux pour l'année 2015.

IX. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2015, service de la Commune, comme présenté.

Celui-ci s'équilibre en

<u>Dépenses et Recettes de fonctionnement</u>	605 978.01 Euros
<u>Dépenses et Recettes d'Investissement</u>	624 145.48 Euros

X. SUBVENTION AMICALE DES ANCIENS

Monsieur Le Maire informe que le nombre d'adhérents de l'Amicale des Anciens en 2015 est de 25. La subvention était en 2014 de 20,00 € par adhérent, Monsieur Le Maire propose de reconduire ce montant.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des présents, de reconduire la subvention de 20,00 € par adhérent à l'amicale des anciens pour l'année 2015.

XI. INDEMNITÉ GARDIENNAGE EGLISE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de reconduire la somme de 130 €uros à Madame VILLETTE Agnès, pour le gardiennage de l'église.

XII. INDEMNITÉ BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de reconduire la somme de 900,00 €uros à Mesdames ESNAULT Claudine et WOITCHACH Mylène, bibliothécaires pour l'année 2015.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

1. Demande d'aide financière

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande d'aide financière de l'AFM afin d'aider une habitante du Thieulin à suivre un BTS économie sociale et familiale dispensé par le GRETA. Ce BTS à un coût total de 8 800.00 €, il reste à la charge de la famille 2 400.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de ne pas donner suite à cette demande.

2. Agent d'entretien

Monsieur Le Maire informe que le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien arrive à son terme, il propose de ne pas renouveler son contrat et explique que l'on peut bénéficier d'un contrat avenir avec une aide allant de 60 à 90 %.

3. Réfection du calvaire

Monsieur Le Maire informe que la réfection du calvaire a commencé, les travaux sont faits par un maçon que la commune a recruté pendant un mois.

4. Fêtes communales

Monsieur Le Maire demande si l'on maintient les fêtes communales comme elles étaient organisées les autres années. Le Conseil Municipal décide de les maintenir et d'évoquer les détails lors d'un prochain conseil

Tour de table :

Alain RIGUET demande si on a reçu un courrier concernant la course le Blé d'Or, la réponse est négative

Luc CHRETIEN demande si on peut lui rapporter la bétonnière dans la matinée

Corine MARCHAL demande si la commande des tables et bancs pour la pêche est passée, la réponse est négative

Eric PAFFRATH informe que ce qui se dit en conseil municipal est dès le lendemain répété, Monsieur Le Maire précise qu'un certain nombre de points évoqués en conseil municipal n'ont pas été diffusés mais s'il rappelle que les séances de conseil municipal sont publiques.

Monsieur Le Maire indique qu'un logement au 12 rue du Blottier va bientôt être libre.

Clôture de la séance à 23h00